



## Déclaration préalable des élu-e-s CFDT

### CTM du 17 septembre 2015- matin

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Depuis un an, nous avons demandé que le ministère utilise les marges de manœuvre prévues par la Fonction publique, en diminuant le nombre de groupes de fonctions prévus pour chaque catégorie :

- 1 seul au lieu de 2 pour les adjoints administratifs, les SGM et les adjoints techniques,
- 2 au lieu de 3 pour les SACDD et les TSDD,
- 3 au lieu de 4 pour les attachés et les IAM.

En effet, pour la CFDT, la reconnaissance professionnelle doit passer par la transformation d'emplois et l'amélioration des grilles indiciaires plutôt que par de trop grands écarts de régime indemnitaire entre les agents.

C'est pourquoi, la CFDT votera CONTRE les arrêtés présentés à nouveau et les fiches associées.

Le ministère nous refuse toute négociation sur ce dossier, créant lui-même les conditions de la confrontation. Malheureusement, cette façon de procéder n'est pas ponctuelle.

Je vous remercie.